

AIDES A LA SCOLARITÉ

Vous trouverez ci-dessous des fiches pratiques établies par la **Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)** présentant :

Votre enfant va dans une classe ordinaire	 Votre enfant va dans une classe ordinaire  CNSA	
Votre enfant va dans une classe ordinaire et il est aidé par un professeur spécialisé pour les enfants handicapés	 Votre enfant va dans une classe ordinaire et il est aidé par un professeur spécialisé pour les enfants handicapés  CNSA	
Votre enfant va à la fois dans une école ordinaire et un établissement spécialisé pour les enfants handicapés	 Votre enfant va à la fois dans une école ordinaire et dans un établissement spécialisé pour les enfants handicapés  CNSA	
Votre enfant va dans un établissement pour les enfants handicapés	 Votre enfant va dans un établissement pour les enfants handicapés  CNSA	
Quelles aides votre enfant handicapé peut-il avoir pour aller à l'école ?	 Quelles aides votre enfant handicapé peut-il avoir pour aller à l'école ?  CNSA	
Votre enfant fait des études après le bac	 Votre enfant fait des études après le bac  CNSA	